

MAIRIE DE

L'ORBRIE

21, rue du Docteur Audé

85200 L'ORBRIE

tél. 02 51 69 06 72

mairie.lorbrie@wanadoo.fr



Conseil municipal du 11 février 2020

Membres en exercice	14
Membres présents	13
Pouvoir(s)	1
Votants	13 + 1 pouvoir

Le 11 février 2020, à 20 heures, le Conseil municipal de l'Orbrie, dûment convoqué le 4 février 2020, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Noëlla LUCAS, Maire.

Présents : Nicolas CELLIER, Roger DUBOIS, Jean-Luc GILLIER, Claude GRATEAU, Brigitte GRIMAUD, Jean Charles GUIADEUR, Sylvie GUIBERT, Jean-Luc LAMY, Noëlla LUCAS, Isabelle MINAUD, Pascal PIERRE, Lydie ROBUCHON, Nathalie TALON.

Excusée : Annie DUJARDIN.

Secrétaire de séance : Nathalie TALON.

Annie DUJARDIN a donné pouvoir à Nicolas CELLIER.

Noëlla LUCAS, Maire, présente et détaille tous les budgets et les résultats de 2019.

Après avoir approuvé le procès-verbal de la séance du 17 décembre 2019, le Conseil municipal :

- **approuve** le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2019 du budget **COMMERCES** qui présente un **résultat excédentaire de + 30 685,87 euros** ;
- **approuve** le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2019 du **SERVICE ASSAINISSEMENT** qui dégage un résultat excédentaire de + 75 118,57 euros en section d'exploitation et de + 54 908,07 euros en section d'investissement ; compte tenu du transfert de la compétence « assainissement des eaux usées » à la Communauté de communes au 1^{er} janvier 2020, le budget annexe assainissement a été clôturé au 31/12/2019 et les excédents, qui totalisent + **130 026,64 euros, seront basculés dans le budget communal en 2020** ;
- **approuve** le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2019 du budget annexe **LOTISSEMENT LES NOYERS** qui génère un **excédent de + 25 975,80 euros**; les 7 lots sont vendus et tous les permis de construire accordés ;
- **approuve** le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2019 du budget annexe **LOTISSEMENT LE CHAMP DES VIGNES** qui constate un stock de **travaux de viabilisation en cours** de 47 999,51 euros au 31/12/2019; les 5 lots sont vendus et 4 permis de construire déposés ;
- **approuve** le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2019 du **BUDGET PRINCIPAL** qui dégage un excédent de fonctionnement de + 442 215,19 euros et un besoin de financement de la section d'investissement et des restes à réaliser de - 102 087,15 euros; d'où un **résultat définitif excédentaire de + 340 128,04 euros** ; l'évolution de l'état de la dette entre 2008 et 2018 montre que le capital restant dû a diminué de 674 889,99 euros au 31/12/2008 à 290 987,02 euros au 31/12/2019 ; aucun nouvel emprunt n'a été contracté pendant cette période ;

Madame le Maire quitte la salle au moment du vote des résultats ; sous la présidence de Jean-Luc LAMY, adjoint, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, les résultats excédentaires de tous les budgets.

Ces résultats positifs seront repris dans les budgets 2020, offrant des possibilités d'action pour répondre aux besoins d'aménagement du territoire communal et engager de nouveaux investissements.

- **autorise** Madame le Maire à renouveler la convention d'entretien des poteaux d'incendie avec la SAUR ; la prestation comprend l'entretien préventif annuel de 19 poteaux d'incendie ; le forfait de rémunération s'établit à 60 euros HT par poteau ; l'option peinture est facturée 26 euros HT en sus ;

- **accorde** une subvention exceptionnelle de **810 euros** au RPI L'Orbrie - Pissotte pour le projet de **classe transplantée en Dordogne** des classes de CP-CE1-CE2 du 4 au 7 mai 2020; ce montant correspond à 45 euros par élève Orbrien concerné par le voyage ;
- **autorise** le versement d'une prime « Passeport accession » pour le projet de construction d'une maison neuve, 44 rue de la Bobinière, dans le lotissement communal « le Champ des Vignes ».

QUESTIONS DIVERSES

- Le Conseil municipal approuve le devis de la SAUR d'un montant de 1 497,01 € TTC pour réparer deux poteaux incendie suite à des anomalies de fonctionnement relevées par les services d'incendie et de secours ;
- Une conseillère relaie la plainte d'habitants confrontés aux aboiements continuels de chiens dans leur voisinage ;
- L'état du chemin de la Noue est déploré ; des réserves sont formulées ; les travaux de reprise ont dû être interrompus du fait des pluies répétées et reprendront quand les conditions seront favorables ;
- Le bureau de vote en vue des prochaines élections municipales est constitué.

A L'Orbrie, le 20 février 2020

Le Maire,
Noëlla LUCAS

